



## **CAPL n° 1 du 18/09/2013**

### **Demande de révision de l'évaluation des Inspecteurs des Finances Publiques**

#### **DECLARATION LIMINAIRE**

Licenciements dans le privé, suppressions d'emplois, gel des salaires et du point d'indice dans la Fonction Publique, nouvelles attaques contre les retraites : il faut stopper l'austérité ! La participation de 370 000 salariés à près de 200 rassemblements et manifestations le 10 septembre dernier démontre que les salariés ne se résignent pas à la baisse des pensions, à l'allongement de la durée de cotisations et à tout nouveau recul.

Si le projet actuel n'est plus tout à fait celui qui avait été annoncé dans un premier temps (remise en cause du calcul des six derniers mois dans la fonction publique, augmentation de la CSG), c'est principalement en raison du rejet de ses mesures et l'annonce des mobilisations de cette rentrée.

Le projet de loi sur les retraites qui est présenté aujourd'hui au Conseil des ministres doit être combattu. La CGT Finances Publiques estime indispensable le renforcement de la mobilisation.

Suppressions d'emplois, postes vacants, restructurations, suppressions et fusions de services, travaux sur sites, restructurations immobilières, dégradation des conditions d'accueil du public, mises à mal des missions et des conditions de travail, remises en cause des règles de gestion : il faut stopper la démarche stratégique à la DGFIP ! Déclinant la modernisation de l'action publique (MAP) et traduisant l'austérité à la DGFIP, le Directeur Général a rendu public le 9 juillet sa démarche stratégique.

Or, le contexte dans lequel s'inscrit la démarche stratégique c'est la poursuite des suppressions d'emplois avec un budget 2014 qui prévoit, notamment et encore, 2564 suppressions d'emplois à Bercy (25 000 depuis 2002) et la réduction drastique des dotations budgétaires.

La CGT Finances Publiques condamne la démarche stratégique et exige son abandon. La CGT Finances Publiques entend monter d'un cran la mobilisation par la convocation des Etats généraux dans les départements et directions sur la base des premières initiatives et mobilisations locales.

D'ores et déjà la CGT Finances Publiques Nord appelle les collègues à se réunir le 20 septembre 2013 lors des états généraux de la région Nord Pas-de-Calais.

Concernant la CAP qui nous occupe aujourd'hui, c'est le premier exercice de cette nature avec le remplacement de la notation par l'entretien professionnel. 70% des agents peuvent être majorés. Nous demandons à ce que 90% des agents soient majorés.

La CGT Finances Publiques est attachée au principe de la reconnaissance de la réelle valeur professionnelle des agents. Cette reconnaissance doit s'effectuer sur des critères lisibles et objectifs, avec la prise en compte de la dimension collective du travail. La CGT Finances Publiques revendique donc une notation de carrière reposant sur une note chiffrée et une appréciation littérale. La CGT Finances Publiques réaffirme son opposition à l'égard

de toutes formes de rémunération au mérite ou d'éléments susceptibles de remettre en cause la linéarité des carrières.

La CGT Finances Publiques rappelle également que la procédure du recours hiérarchique mise en œuvre cette année n'est pas acceptable :

-elle dépossède les CAP de leur rôle en permettant l'attribution de réductions d'ancienneté sans avis des élus laissant une place à l'arbitraire et au discrétionnaire;

-elle remet en cause la représentativité issue des élections en autorisant un agent à se faire accompagner en audience par n'importe quelle personne.

Nous demandons donc la suppression du recours hiérarchique. A défaut pour cette année et lors de la préparation à la CAP, nous avons demandé à avoir communication des personnes ayant formulées un recours hiérarchique, une demande d'audience et si elles ont obtenu satisfaction. Nous en discuterons car les éléments transmis n'ont pas répondu à toutes nos attentes.

Nous souhaiterions que tous les éléments statistiques qui ont concouru à l'attribution de réduction d'ancienneté des agents de la DRFIP du Nord nous soient transmis :

- Le nombre d'agents notés en échelons variables et terminaux, la dotation des réductions de 2 mois et d'1 mois par la DGFIP pour la direction, le volume d'attribution aux agents de ces réductions.

- Nous demandons également la communication dans le cadre de cette CAP des 3 dernières années de notation qui permet d'avoir une vision d'ensemble du dossier de l'agent. Avoir seulement les deux dernières notations est restrictif.

-le nombre de réserves dès le début de la consultation.

La CGT Finances Publiques dénonce une fois encore le manque de transparence des Commissions d'harmonisation et l'absence totale d'information quant à la répartition des dotations sur site et par service.

Sur la campagne de cette année, nous ne pouvons que constater que celle-ci s'est faite dans la plus grande improvisation avec notamment un retard applicatif, absence d'information des collègues,...

Nous demandons une grande attention lors de l'évocation des dossiers.

## **Compte-rendu de la CAP :**

### **Président de la CAP :**

En réponse aux déclarations liminaires, les changements de système ne sont pas gênants sauf à contester le principe même de l'évaluation. Il s'agit de s'adapter au système. Concernant le recours hiérarchique obligatoire, celui-ci ne changera en rien les débats aujourd'hui sauf pour ceux qui ont obtenu satisfaction ce qui n'est pas gênant.

Sur les réductions ou majorations d'ancienneté, l'ensemble des recours hiérarchique a été rejeté tout grade confondu sauf une exception systématiquement car la direction voulait qu'il y ait un débat en CAP.

Sur la visibilité et la demande d'avoir les notations sur trois ans pour avoir une vision d'ensemble, le président de la CAP nous rejoint sur ce point si la notation est annuelle. En effet il ne faut pas appliquer une mécanique (évaluation strictement annuelle) aussi rigide.

Pour la direction, l'esprit dans lequel l'exercice est fait, reste le même.

70% des agents sont désormais majorés ce qui peut expliquer qu'il y ait moins de recours.

**400 inspecteurs étaient à évaluer à l'échelon variable.**

Les dotations étaient de:

-201 réductions d'ancienneté « 1 mois »

-80 « 2 mois »

194 ont obtenu « 1 mois » et 78 ont obtenu « 2 mois ».

49 inspecteurs ont eu une mention d'encouragement.

76 ont un cadencement moyen.

2 ont eu une mention d'alerte.

1 agent a perdu 1 mois.

En conséquence, les réserves de la CAP :

-7 « 1 mois »

-2 « 2 mois »

### **Concernant les 61 inspecteurs à l'échelon terminal :**

Les dotations de la direction étaient :

-30 « 1 mois »

-12 « 2 mois »

27 ont obtenu « 1 mois » et 12 ont obtenu « 2 mois ».

2 ont eu une mention d'encouragement.

18 ont eu un cadencement moyen.

2 ont eu une mention d'alerte.

### **Sur les 16 recours hiérarchiques à l'échelon variable et 1 à l'échelon terminal:**

11 ont finalement fait appel en CAP

8 rejets partiels et 9 rejets totaux.

### **CGT :**

Sur le recours hiérarchique, c'est un des éléments de la nouvelle procédure qui alourdit car cela met une étape supplémentaire.

De plus, les CAP sont transparentes alors que lors des recours hiérarchiques, les agents ne savent pas les arguments entendus pour refuser une requête par l'administration sauf à solliciter une audience.

Le retour est succinct.

Sur le nombre d'appel en CAP, il y a une baisse cette année. La procédure mise en œuvre, les difficultés informatiques ont déstabilisé les collègues qui ont fait moins de recours.

### **Président de la CAP :**

Il y a toujours eu des modifications avant les CAP qui n'était pas formelles. Cela ne joue donc pas contre les agents.

Quel intérêt y a-t-il à en savoir plus car ça alourdirait la procédure.

### **CGT :**

Sur le recours hiérarchique, la CGT n'est pas opposée au recours gracieux envers le chef de service direct. Ce que l'on dénonce c'est le caractère obligatoire du recours devant l'autorité hiérarchique, qui en plus n'a pas été discuté avec les organisations syndicales nationales.

### **Président de la CAP :**

Pour la direction, les seuls qui peuvent se plaindre, ce sont les cadres notateurs. Nous n'avons pas eu de retour à ce sujet. Ils ont été consultés.

### **CGT :**

La CGT a eu des retours à ce niveau là. Plusieurs chefs de service notateurs n'ont pas été informés des recours hiérarchiques et d'éventuelles audiences, ni des suites données.

### **Examen des cas individuels :**

- 2 inspecteurs n'ont eu aucun changement,
- 4 inspecteurs ont obtenu des modifications d'appréciations,
- 3 inspecteurs ont obtenu une réduction d'ancienneté d'« 1 mois »,
- 1 inspecteur a obtenu une réduction d'ancienneté d'« 1 mois » et des modifications d'appréciations,
- et 1 inspecteur a obtenu une réduction d'ancienneté de « 2 mois ».